

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 2 novembre 2015 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

15-11-02-3941 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité:

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 2 novembre 2015 à 19 h 05.

Adopté

Séance ordinaire du lundi 2 novembre 2015, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'octobre 2015 :
 - 1. Service des incendies;
 - 2. Traitement des eaux;
 - 3. Travaux publics et infrastructures;
 - 4. Inspection municipale.
 - 2. Rapport sur la situation financière au 28 octobre 2015;
 - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 28 octobre 2015;
 - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 28 octobre 2015;
 - 5. Dépôt du rapport d'exploitation 2014 de Taxibus du Haut-Saint-Laurent;
 - 6. Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
- D) Période d'information du maire;
 - ;
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2015;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Mandat à Me Martin Filion – Radiation d’une hypothèque légale inscrite sur l’immeuble du 72, rue Dalhousie ;
- 20.2 Autorisation – Signature d’un addenda au bail de Maison Russet;
- 20.3 Service de transport adapté – Renouvellement du contrat avec l’organisme Sur les Routes du St-Laurent pour l’année 2016;
- 20.4 Service de transport adapté –Municipalité mandataire pour 2016 (Sainte-Barbe);
- 20.5 Autorisation – La petite Aventure Desjardins du 1^{er} au 3 juillet 2016;
- 20.6 Contrat avec Les Fibres J.C. Inc. pour la collecte, le transport et le traitement du carton pour le ICI;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation – Paiement des ajustements salariaux des employés relatifs au maintien de l’équité salariale;
- 30.2 Autorisation – Paiement de la quote-part relative au déficit 2013 du CITHSL;
- 30.3 Autorisation – Paiement de la quote-part relative au déficit 2014 du CITHSL;
- 30.4 Autorisation – Paiement de la quote-part relative à 2015 du CITHSL (2 mois);

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Approbation - Demande de PIIA – 103, rue Châteauguay - Rénovation extérieure de la façade principale;
- 40.2 Approbation - Demande de PIIA – 45, rue Châteauguay – Enseigne;
- 40.3 Approbation - Demande de PIIA – 47, rue Châteauguay – Nouvelle enseigne et réfection du revêtement extérieur de la façade principale;
- 40.4 Approbation - Demande de dérogation mineure – Rue Des Anciens-Combattants – Construction d’un immeuble de 6 logements;
- 40.5 Approbation - Demande de dérogation mineure – Rue Grégoire - Construction d’un immeuble de 8 logements;
- 40.6 Adoption du règlement 874-2015 – Autorisant une dépense de 154 000 \$ et un emprunt de 154 000 \$ pour l’acquisition d’une chenillette à trottoir 2016;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Autorisation - Nomination de madame Nancy Cloutier-Laurence au poste de responsable des opérations de la SAAQ;

60. –VARIA

60.1 ;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 -:

Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-11-02-3942

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 2 novembre 2015 tel que présenté et avec dispense de lecture.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'octobre 2015

Les rapports des directeurs pour le mois d'octobre 2015 du traitement des eaux, des travaux publics, de l'inspection municipale et de la sécurité incendie sont déposés au greffe.

Rapport sur la situation financière au 28 octobre 2015

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 28 octobre 2015.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 28 octobre 2015

Comptes à payer –Octobre 2015

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 28 octobre 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 28 octobre 2015

Dépenses d'investissement – Octobre 2015

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois d'octobre 2015.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt du rapport d'exploitation 2014 de Taxibus du Haut-Saint-Laurent

Le maire dépose le rapport d'exploitation du Taxibus du Haut-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*, les membres du conseil André Brunette, Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard et Howard Welburn déposent devant celui-ci leur déclaration mise à jour indiquant les intérêts pécuniaires.

Période d'information du maire

- La Ville a reçu une lettre de l'organisme SABEC pour la remercier de sa contribution financière;
- Le maire fait mention des activités pour les cérémonies du Jour du Souvenir qui auront lieu le 7 et 8 novembre prochain;
- Il mentionne qu'il remettra, au nom de la Ville de Huntingdon, une plaque à monsieur Daniel Galipeau, en hommage à tous les soldats de Huntingdon qui ont combattu durant les différentes guerres dont le Canada a pris part.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

***M. Marc Lacroix :** M. Lacroix est président de la Maison des jeunes de Huntingdon et est accompagné de Mmes Nathalie Collin, coordonnatrice, et Nathalie Taillefer, trésorière et demande au Conseil de fixer une date de rencontre afin de discuter des modalités de fin de bail de la Maison des jeunes. Le maire propose une rencontre pour ce mardi 3 novembre à 17h00, ce qui convient aux deux parties.*

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 octobre 2015 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

15-11-02-3943

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 octobre 2015 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 15 octobre 2015

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 15 octobre 2015 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

15-11-02-3944

Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 15 octobre 2015 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Mandat à Me Martin Filion – Radiation d'une hypothèque légale inscrite sur l'immeuble du 72, rue Dalhousie

Considérant qu'une hypothèque légale résultant d'un jugement en réclamation d'une somme d'argent pour des travaux de pavage effectués sur la rue Bouchette par l'entreprise Ali Excavation Inc. est inscrite sur l'immeuble du 72, rue Dalhousie;

Considérant que la Ville a acquitté tous les montants dus en date du 20 avril 2011 ;

15-11-02-3945

Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Huntingdon mandate Me Martin Filion pour entreprendre les procédures visant à radier l'hypothèque légale

sur l'immeuble du 72, rue Dalhousie inscrit par le créancier Ali Excavation Inc.

Adopté

Autorisation – Signature d'un addenda au bail de Maison Russet

Considérant que Maison Russet Inc. est actuellement locataire d'une superficie de 61 175 p² de l'immeuble situé au 142, Route 202, Huntingdon ;

Considérant que la Ville et la Maison Russet Inc. conviennent de modifier la clause 2.02 du contrat de bail signé le 12 octobre 2005 concernant la superficie des lieux loués laquelle sera de 70 170 p² et en conséquence le montant alloué à la location;

15-11-02-3946

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise le maire, Monsieur André Brunette, et la greffière, Mme Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'addenda No. 2 au bail avec Maison Russet Inc., et ce, au même taux de location.

Que les travaux d'aménagement et de regroupement avec les locaux existants soient aux frais du locataire.

Adopté

Service de transport adapté – Renouvellement du contrat avec l'organisme Sur les Routes du St-Laurent

Considérant que l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» demande à la Ville de renouveler le contrat pour le service de transport adapté pour l'année 2016;

Considérant que la contribution totale des municipalités s'élève à 50 250,20 \$, laquelle est répartie en fonction de la population de chacune des municipalités participantes;

Considérant que la contribution de base du Ministère des Transports du Québec est de 226 467 \$;

Considérant que la quote-part de la Ville de Huntingdon pour l'année 2016 s'élève à 6 726,20 \$;

15-11-02-3947

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon renouvelle le contrat de service du transport adapté pour 2016 avec l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» au montant de 6 726,20 \$.

Que cette dépense soit prévue et financée au budget 2016.

Adopté

Service de transport adapté –Municipalité mandataire pour 2016 (Sainte-Barbe)

Considérant que l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» demande à la Ville de renouveler le contrat pour le service de transport adapté pour l'année 2016;

Considérant que l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» demande à la Ville de Huntingdon d'accepter que la municipalité de Sainte-Barbe demeure la municipalité mandataire pour l'année 2016.

15-11-02-3948

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Huntingdon accepte que la municipalité de Sainte-Barbe demeure la municipalité mandataire pour 2016 et que la quote-part de la Ville au montant de 6 726,20 \$ pour le service de transport adapté soit payable à l'ordre de «Municipalité de Sainte-Barbe».

Que cette dépense soit prévue et financée au budget 2016.

Adopté

Autorisation – La petite Aventure Desjardins du 1^{er} au 3 juillet 2016

Considérant qu'en 2016, l'organisme Vélo Québec Voyages organisera sa 21^e édition de «La petite Aventure Desjardins» à Huntingdon;

Considérant que durant l'évènement qui se tiendra du 1^{er} au 3 juillet 2016, ± 1700 cyclistes camperont sur le site de l'école Arthur-Pigeon;

Considérant que l'organisme sollicite de la Ville de Huntingdon le prêt de divers équipements pour le bon déroulement des activités et la sécurité des participants durant l'évènement, et ce, tel que détaillé dans sa correspondance du 22 octobre 2015;

Considérant que Vélo Québec désire obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la vente d'alcool sur le site de l'école secondaire Arthur Pigeon le 1^{er} et 2 juillet 2016.

15-11-02-3949

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Huntingdon autorise Vélo Québec Voyages à utiliser le mobilier urbain se trouvant sur le parcours (poteaux, lampadaires, clôtures, etc.) pour y attacher des panneaux de signalisation;

Que la Ville de Huntingdon accepte de prêter à Vélo Québec Voyages le matériel requis ainsi que le transport de celui-ci sur le site de l'école Arthur-Pigeon;

Qu'une lettre soit transmise à l'organisme Vélo Québec l'autorisant à vendre de l'alcool sur le site de l'école Arthur-Pigeon lors de leurs activités du 1^{er} et 2 juillet 2016 afin qu'il obtienne son permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adopté

Contrat avec Les Fibres J.C. Inc. pour la collecte, le transport et le traitement du carton pour le ICI

Considérant que depuis plusieurs années la Ville fournit le service de la collecte et du traitement du carton pour les institutions, les commerces et les industries (ICI) situés sur son territoire;

Considérant que la mise en ballots d'environ 100 tonnes de carton annuellement se fait dans un local du 72, rue Dalhousie lequel a été vendu à l'entreprise Plombco Inc.;

Considérant que la Ville désire poursuivre le service offert aux institutions, commerces et industries (ICI) situés sur son territoire;

Considérant que la compagnie Les Fibres J.C. Inc. a présenté une offre de service pour la collecte, le transport et la récupération du carton des ICI desservit par la Ville selon les modalités suivantes :

- Service de cueillette une fois par semaine;
- Entente de service de 12 mois;
- 15.00 \$ par cueillette (15 \$ x 29 = 435.00 \$ par semaine).

15-11-02-3950

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon autorise l'octroi du contrat de service de la collecte, le transport et la récupération du carton des ICI avec l'entreprise Les Fibres J.C. Inc. au montant de 15.00 \$ par cueillette (15 \$ x 29 = 435.00 \$ par semaine).

Que cette dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02 452 20 446.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Autorisation – Paiement des ajustements salariaux des employés relatifs au maintien de l'équité salariale

Considérant que l'exercice d'équité salariale au 31 décembre 2010 a été réalisé, complété et affiché, conformément à la Loi sur l'équité salariale;

Considérant que la comparaison entre les catégories d'emplois à prédominance masculine et les catégories d'emplois à prédominance féminine a révélé des écarts salariaux à l'égard de quatre (4) de ces dernières;

Considérant que la Loi sur l'équité salariale prévoit que lorsque des écarts salariaux ont été déterminés à l'égard d'une catégorie d'emplois à prédominance féminine, des ajustements salariaux pour corriger cet écart doivent être versés.

15-11-02-3951

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la trésorière à verser aux personnes salariées des catégories féminines décrites ci-dessous, leur

rémunération ajustée à compter du 31 décembre 2010, et ce, pour chaque heure de travail qu'elles ont effectué après cette date :

Catégorie d'emploi à prédominance féminine
Adjointe administrative
Comptable
Inspectrice en bâtiment
Brigadière scolaire

Que le paiement se fasse en un seul versement.

Adopté

Paiement de la quote-part relative au déficit 2013 du CITHSL

Considérant qu'à la suite du dépôt des états financiers de l'exercice 2013, le CIT du Haut-St-Laurent présente un déficit accumulé de 360 919 \$;

Considérant que la Loi prescrit que ce déficit doit être porté aux dépenses du budget de l'exercice suivant, et qu'à cet effet le CIT du Haut-St-Laurent a transmis une facture 30 891,69 \$ à la Ville de Huntingdon;

Considérant que la répartition du déficit 2013 a été établie entre les 3 corridors en fonction des heures affectées à chacun de ceux-ci, en imputant, néanmoins, les heures du Parc Mercier au Corridor A au lieu du Corridor C;

Considérant que le Parc Mercier ne fait pas partie du Corridor A.

15-11-02-3952

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le paiement de la quote-part du déficit 2013 du CIT du Haut-St-Laurent pour un montant de 30 891,69 \$ mais que l'organisme soit avisé que le présent paiement est un paiement sous protêt et que de ce fait le paiement de ladite facture ne doit pas être interprété comme une acceptation du montant facturé.

Adopté

Paiement de la quote-part relative au déficit 2014 du CITHSL

Considérant qu'à la suite du dépôt des états financiers de l'exercice 2014, le CIT du Haut-St-Laurent présente un déficit accumulé de 520 864 \$;

Considérant que la Loi prescrit que ce déficit doit être porté aux dépenses du budget de l'exercice suivant, et qu'à cet effet le CIT du Haut-St-Laurent a transmis une facture 44 896,43 \$ à la Ville de Huntingdon;

Considérant que la répartition du déficit 2014 ainsi que le Budget 2014 a été établie entre les 3 corridors en fonction des heures affectées

à chacun de ceux-ci, en imputant, néanmoins, les heures du Parc Mercier au Corridor A au lieu du Corridor C;

Considérant que le Parc Mercier ne fait pas partie du Corridor A.

Considérant que les prévisions budgétaires 2014 par circuits telles qu'adoptées par le conseil du CIT du Haut-St-Laurent le 18 décembre 2013, indiquaient les chiffres suivants :

Corridor A	73.1355 %	453 145,82 \$
Corridor B	18.1561 %	149 558,97 \$
Corridor C	8.7084 %	51 692,22 \$

Considérant que la facture 2014 transmise aux municipalités, ne correspond pas au budget adopté du fait que les 886.7833 heures du contrat du transporteur pour le Parc Mercier ont été par la suite imputé au corridor A au lieu du C, soit :

Corridor A	75.1892 %	528 491,86 \$
Corridor B	22.0167 %	107 949,39 \$
Corridor C	2.7941 %	17 955,74 \$

Considérant que cette modification représente un impact financier de 8 617.22 \$ pour Huntingdon;

Considérant que le CIT a transmis un crédit de 3 847,95 \$ à Huntingdon pour la quote-part du budget 2014;

15-11-02-3953

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la trésorière à réduire le paiement de la quote-part du déficit 2014 du CIT du Haut-St-Laurent d'un montant de 4 769,27 \$ ramenant ainsi le montant du versement à 40 127,16 \$ mais que l'organisme soit avisé que le présent paiement est un paiement sous protêt et que de ce fait le paiement de ladite facture ne doit pas être interprété comme une acceptation du montant facturé.

Adopté

Paiement de la quote-part relative à 2015 du CITHSL (2 mois)

Considérant que le 5 mars 2014 la Ville de Huntingdon a avisé le Conseil du CIT du Haut-St-Laurent qu'elle se retirait au 31 décembre 2014;

Considérant que les municipalités membres ne se sont pas opposées à la demande de retrait de la Ville de Huntingdon;

Considérant que pour cette raison, la Ville de Huntingdon n'a pas participé aux travaux relatifs au Budget 2015;

Considérant qu'en décembre 2014, une réunion des membres du CIT a été convoquée, sans toutefois inclure les représentants des municipalités de Huntingdon et de Godmanchester, et qu'au cours de cette réunion, il a été convenu entre les membres présents que le CITHSL maintiendrait le service de transport pour les municipalités de Huntingdon et de Godmanchester pour l'année 2015;

Considérant que la Ville de Huntingdon avec la collaboration de Godmanchester, a mis en place un service de transport dès le 2 janvier 2015;

15-11-02-3954

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon statue de la mauvaise foi de certains représentants membres du CITHSL et de la direction de l'époque dans ce dossier;

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon demande qu'une rencontre soit cédulée avec la nouvelle direction et la présidente du CITHSL en rapport avec la facture relative à la quote-part 2015 du CIT du Haut-St-Laurent d'un montant de 10 828,62 \$, et que par conséquent, le paiement de cette facture soit suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Demande de PIIA – 103, rue Châteauguay - Rénovation extérieure de la façade principale

Considérant qu'un projet de réaménagement de la façade de l'immeuble situé du 103, rue Châteauguay, propriété de Patrick Dandurand, a été déposé pour étude au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon (CCU);

Considérant que le projet prévoit la réfection du revêtement de la façade principale en excluant les autres façades du projet de rénovation ainsi que certains changements au niveau des portes et fenêtres de la façade principale;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de la Ville de Huntingdon d'approuver le projet déposé pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme en vertu du règlement sur les PIIA #637-2001 pour la bâtisse sise au 103, rue Châteauguay, lot 3 230 284, et ce, en tenant compte des recommandations soumises par le Comité consultatif d'urbanisme et acceptées par le demandeur, lesquelles se résument ainsi :

- La couleur beige foncé du nouveau revêtement en aluminium du rez-de-chaussée sera utilisée pour la peinture du revêtement existant de l'étage supérieur.
- Pour réduire l'effet d'un mur trop grand en façade, une moulure de couleur noire d'environ 8 pouces viendra séparer les deux étages et s'harmonisera à la couleur des moulures des fenêtres et portes qui seront également de couleur noire.
- En ce qui concerne les fenêtres du rez-de-chaussée, dans l'éventualité où le demandeur décide de les changer, il est entendu qu'il devra fournir au préalable une proposition relative à leur nouvelle dimension. Cette proposition devra être envoyée par courriel aux membres du CCU pour approbation.

15-11-02-3955

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise le projet de réaménagement de la façade de l'immeuble du 103, rue Châteauguay, lot 3 230 284 tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

Demande de PIIA – 45, rue Châteauguay – Enseigne

Considérant qu'un projet de remplacement du contenu de l'enseigne suspendue pour le nouvel occupant «Bar du village», situé au 45, rue Châteauguay, lot 3 230 448 propriété de 9278-1103 Québec Inc. a été déposé pour étude au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon (CCU);

Considérant que le projet prévoit le remplacement du contenu de l'enseigne suspendue apposée sur la façade principale extérieure, sans aucune modification aux dimensions et au cadrage existant ;

Considérant le remplacement de trois figures de publicité collées sur des auvents ;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver le projet de remplacement du contenu de l'enseigne suspendue et des figures de publicité des auvents;

Considérant les dispositions du règlement no. 637-2001 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

15-11-02-3956

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Howard Welburn

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise le projet de remplacement du contenu de l'enseigne suspendue et des trois figures de publicité collées sur des auvents pour le nouvel occupant «Bar du village», situé au 45, rue Châteauguay, lot 3 230 448 propriété de 9278-1103 Québec Inc. selon le projet soumis par monsieur Wayne McDowell.

Adopté

Demande de PIIA – 47, rue Châteauguay – Nouvelle enseigne et réfection du revêtement extérieur de la façade principale

Le conseiller Howard Welburn déclare être en situation de conflit d'intérêts étant propriétaire de l'immeuble concerné par cette demande et se retire de la séance pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.

Considérant qu'un projet de revêtement du bâtiment principal et d'une nouvelle enseigne pour un nouveau commerce d'automobile situé au 47, rue Châteauguay, lot 3 230 447 propriété de H. Welburn & Fils Inc., a été déposé par monsieur Jonathan Van Horne pour étude au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon (CCU);

Considérant que le revêtement extérieur du bâtiment sera refait en métal de couleur noire et en canexel de couleur beige ;

Considérant qu'il est projeté d'installer une enseigne de 4.5m² faite en métal ou en aluminium de couleur vert militaire avec un lettrage en peinture blanche au mur de la façade principale ;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver le projet d'enseigne et de réfection extérieure de l'immeuble ;

Considérant les dispositions du règlement no. 637-2001 de la Ville de Huntingdon sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

15-11-02-3957

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise le projet de revêtement extérieur et de l'enseigne pour le nouveau commerce automobile situé au 47, rue Châteauguay, lot 3 230 447, selon le projet soumis par monsieur Jonathan Van Horne.

Adopté

Demande de dérogation mineure – Rue Des Anciens-Combattants
– Construction d'un immeuble de 6 logements

Considérant qu'un projet de construction résidentielle d'un immeuble de six (6) unités de logement à construire sur le lot projeté à être créé et constitué des lots 4 702 418, 4 702 419 et une partie du lot 3 229 998 situés sur la rue Des Anciens-Combattants, a été déposé par Gestion ImSeel Inc. représentée par monsieur Marc-René Morin pour étude au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon (CCU);

Considérant que l'implantation du bâtiment à construire empiètera de 1 mètre, soit à une distance de 6.5 mètres de la ligne arrière de la propriété au lieu de 7.5 mètres minimum;

Considérant que trois (3) cases de stationnement sur neuf (9) au total, soit les cases numéro 7, 8 et 9, seront aménagées dans la cour avant de l'emplacement nonobstant que le règlement de zonage 512 stipule que dans le cas d'une habitation multifamiliale, le stationnement est permis partout sauf dans la cour avant;

Considérant que la profondeur des perrons aménagés dans la cour avant sera de 2.5 mètres au lieu de 1.82 mètres maximum ;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

15-11-02-3958

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure pour le projet de construction des 6 unités de logement sur le lot projeté à être créé et constitué des lots 4 702 418, 4 702 419 et une partie du lot 3 229 998, situés sur la rue Des Anciens-Combattants

Adopté

Demande de dérogation mineure – Rue Grégoire – Construction d'un immeuble de 8 logements

Considérant qu'un projet de construction résidentielle d'un immeuble de huit (8) unités de logement à construire sur le lot projeté à être créé et constitué du lot 3 229 361 et une partie du lot 3 229 998 situés sur la rue Grégoire, a été déposé par Gestion ImSeel Inc. représentée par monsieur Marc-René Morin pour étude au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon (CCU);

Considérant que le projet de construction prévoit que l'implantation du bâtiment à construire empiètera de 1.3 mètres, soit à une distance de 6.2 mètres de la ligne arrière de la propriété au lieu de 7.5 mètres minimum;

Considérant que le nombre de cases de stationnement sera de dix (10) au lieu de douze (12) minimum;

Considérant que trois (3) cases de stationnement sur dix (10) au total, soit les cases numéro 1, 2 et 3, seront aménagées dans la cour avant de l'emplacement nonobstant que le règlement de zonage 512 stipule que dans le cas d'une habitation multifamiliale, le stationnement est permis partout sauf dans la cour avant;

Considérant que la profondeur des perrons aménagés dans la cour avant sera de 2.5 mètres au lieu de 1.82 mètres maximum;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure sur le lot 3 229 361 et une partie du lot 3 229 998 situés sur la rue Grégoire;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

15-11-02-3959

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure pour le projet de construction résidentielle d'un immeuble de huit (8) unités de logement à construire sur le lot projeté à être créé et constitué du lot 3 229 361 et une partie du lot 3 229 998 situés sur la rue Grégoire.

Adopté

Règlement numéro 874-2015 décrétant une dépense de 154 000 \$ et un emprunt de 154 000 \$ pour l'achat d'une chenillette à trottoir 2016

Considérant la nécessité d'acquérir un véhicule de déneigement de type chenillette à trottoir et d'un épandeur d'abrasif pour le département des travaux publics;

Considérant que le conseiller Denis St-Cyr a donné un avis de motion concernant l'adoption de ce règlement à la séance extraordinaire du 27 août 2015;

15-11-02-3960

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal approuve le Règlement numéro 874-2015 décrétant une dépense de 154 000 \$ et un emprunt de 154 000 \$ pour l'achat d'une chenillette à trottoir 2016.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Nomination de madame Nancy Cloutier-Laurence au poste de responsable des opérations de la SAAQ

Considérant le départ à la retraite de madame Margaret Lalonde, responsable des opérations de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le point de service à Huntingdon ;

Considérant que la Ville doit nommer une responsable des opérations qui agit au nom de celle-ci et qui est la personne ressource de la SAAQ pour toutes les communications de nature opérationnelle et technique ;

Considérant que madame Nancy Cloutier-Laurence est à l'emploi de la Ville à titre de préposée aux opérations de la SAAQ depuis le 26 mai 2011 et aussi responsable par intérim des opérations ;

15-11-02-3961

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal désigne madame Nancy Cloutier Laurence, à titre de responsable des opérations de la Société de l'assurance automobile du Québec pour le point de service à Huntingdon à compter du 16 octobre 2015, selon les termes de son contrat de travail.

Adopté

60. VARIA

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. André Brunette : Il a reçu une lettre de la fondation Arthur-Pigeon mentionnant que leur réunion annuelle sera le 3 décembre prochain.

M. Denis St-Cyr : La prochaine réunion de l'Office municipal d'habitation sera mercredi prochain.

M. Rémi Robidoux : Il est heureux que de nouveaux projets domiciliaires se développent sur la rue Grégoire.

Mme Marielle Duhème : Elle a présenté aux membres du conseil, lors du dernier caucus, le bilan financier des Habitations les Tisserandes pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2015. De nouveaux membres seront nommés au sein du Conseil d'administration de cet organisme.

M. Howard Welburn : Il est heureux que la Ville ait pris la décision d'équiper le département des travaux publics d'une nouvelle chenillette pour le déneigement des trottoirs.

M. André Brunette : Il demande de ne pas oublier les activités pour le Jour du Souvenir : le souper à la Légion, la marche de la Légion à l'École Héritage, la messe et le dépôt des couronnes au cénotaphe.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

15-11-02-3962

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 16.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière